



Ménières, le 15 décembre 2020

PV de l'assemblée communale du 15 décembre 2020 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 27 novembre 2020, par avis au pilier public, par tous-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Mmes Ana Pereira et Béatrice Moret. Le nombre de personnes est de 24, la majorité absolue est fixée à 13. M. le Syndic excuse M. Pascal Robert.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2020
2. Budget 2021
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Modification des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée du 1^{er} juillet 2020 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 1^{er} juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2021

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site internet et qu'il a été consultable au bureau communal 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

M. le Syndic informe que la Commune est passée au système comptable MCH2. Il était prévu pour toutes les communes fribourgeoises de se joindre à ce système au 01.01.2021. En raison de la pandémie, il a été laissé le choix aux communes de commencer en 2021 ou 2022. Le Conseil communal a décidé de conserver la date du 01.01.2021 au vu de l'avancement dans ce dossier.

Il informe que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de comparaison avec l'année précédente. Il précise aussi que cela implique de gros frais au niveau de l'informatique.

M. le Syndic remercie M. Claude Andrey et Mme Stéphanie Chaboudez pour le travail accompli pour la mise en place du MCH2.

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2021 s'élève à CHF 841.00 pour un montant de charges de CHF 2'028'995.00.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il informe qu'un règlement des finances devra être adopté lors de la prochaine assemblée. Celui-ci doit encore être envoyé à Fribourg pour vérification, notamment pour ce qui est des délégations de compétences.

M. Joël Robert a vu qu'il reste un montant de CHF 111'000.- provisionné pour le trottoir Rte de Granges. Il demande l'échéancier prévu pour celui-ci.

M. le Syndic l'informe que les dossiers sont à Fribourg. Depuis la votation de cet investissement, la loi a changé et il a été nécessaire d'inclure l'entrée de village côté Granges. Le dossier doit d'abord être envoyé au SPC Service des ponts et chaussées pour validation des plans et ensuite mis à l'enquête. Le Conseil communal a donné un délai à fin janvier à l'ingénieur pour la mise à l'enquête des entrées du village.

Mme Claudia Deplazes a remarqué que des frais supplémentaires « pandémie » ont été prévus. Elle demande si une baisse des recettes fiscales a été prévue.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal s'est renseigné auprès du Service des Communes et qu'il a été répondu qu'il est encore trop tôt pour savoir. Cela dépendra entre autres des montants alloués en aide par le canton et répercutés sur les Communes.

Il n'y a pas plus de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

2.2. Budget d'investissement

M. le Syndic montre à l'assemblée la situation des investissements, qui mentionne les montants dépensés pour chaque investissement voté et donne des explications.

M. le Syndic explique le point Valtraloc dans le budget d'investissement. Le montant de CHF 400'000.- inscrit dans le budget 2021 n'est pas un montant supplémentaire, mais la part de l'investissement voté de CHF 2'350'000.- qu'il est prévu de dépenser en 2021 pour les travaux. Ce montant prévoit les entrées de village, le trottoir Route de Granges et des honoraires pour les mises à l'enquête futures.

M. Joël Robert demande à M. le Syndic si le trottoir Route de Granges est compris dans Valtraloc ou dans l'investissement Trottoir Route de Granges, car il a informé précédemment que le dossier du trottoir Rte de Granges est à Fribourg pour étude en raison de la nouvelle norme. Il demande dans quel poste est prévu le trottoir Route de Granges.

M. le Syndic explique que les CHF 400'000.- sont un budget global et peut comprendre autant du Valtraloc, du Route de Granges. Il dit que le trottoir Route de Granges fait aussi partie de Valtraloc aujourd'hui. Le trottoir Route de Granges a été voté en 2015 pour CHF 130'000.-, en même temps que le trottoir Pré-de-la-Cure. L'entrée du village fait partie de Valtraloc.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2021.

2.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2021.

Approbation 23 personnes, abstention 1 personne. Pas d'avis contraire.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Modifications des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac

3.1 Présentation

M. le Syndic informe que les statuts doivent être revus en raison notamment de changement de dénomination tels que fusions de communes, de paroisses, etc. Il s'agit d'une formalité. Ceux-ci étaient disponibles à la consultation au bureau communal et sur le site internet.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote des modifications des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac.

Les modifications des statuts de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac sont acceptés à l'unanimité.

4. Informations communales

4.1 MCH2

M. le Syndic informe qu'il s'agit d'un gros travail et pense que c'est une bonne chose de commencer directement en 2021.

4.2 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que malgré l'avancée du dossier, l'idée générale ne change pas. Par rapport au projet présenté précédemment, des changements ont été effectués suite aux discussions avec le canton et les ingénieurs. Il était prévu des obstacles pour ralentir le trafic sur le côté de la route de Vesin. Ceux-ci ne seront pas mis, car cela est incompatible avec la piste cyclable.

Une des problématiques a été l'amélioration du croisement entre la Route de Vesin et la Route de Fétigny. La géométrie a dû être améliorée. Le propriétaire de la parcelle située dans le contour est prêt à céder tout le terrain nécessaire à l'élaboration du projet.

Pour ce qui est de la Route de Fétigny, le trottoir ne sera construit que d'un côté afin d'éviter à la Commune de devoir payer le soutènement de la route des deux côtés. La Commune aura à sa charge un côté, le second sera assumé par le canton.

Le but de ce projet est également de faire cohabiter tous les usagers du centre village et permettre aux piétons de traverser en sécurité.

Un courriel est parvenu hier au Conseil communal. Le Service des ponts et chaussées SPC a reconnu que la situation a été améliorée. La sécurité et la viabilité de la croisée sont maintenant passées de « suffisantes » à « bonnes ». La situation sera encore améliorée avec l'aménagement du centre village.

M. Michel Moret demande si l'accès des handicapés pour l'église et le cimetière a été réglé.

M. le Syndic lui répond que l'accès n'a pas été retenu pour l'église. Par contre, il est prévu l'accès au trottoir. Il lui dit qu'un courrier peut être adressé à la Commune avec cette remarque afin que la Commune en discute avec la Paroisse.

M. Christian Bise demande si les passages piétons ont été changés de place.

M. Pierre Perroud répond que dans la zone de rencontre il n'y a pas de passage piétons. Les véhicules et les piétons cohabitent.

M. Christian Bise demande si celui en face de l'Auberge va être déplacé.

M. le Syndic informe que celui-ci va disparaître. Il faut un certain nombre de passage de véhicules pour avoir l'autorisation de faire un passage piétons, selon la loi. Il a été demandé un passage piéton devant l'église et un après la ruelle du Mont. Lors de la mise à l'enquête du projet, les citoyens pourront en prendre connaissance et faire part de leurs remarques ou oppositions.

M. Joël Robert demande s'il a bien compris, les voitures vont arriver depuis Granges et s'arrêter net à la zone de rencontre et laisser passer les piétons, sans passage, sans rien.

M. le Syndic lui répond que les passages piétons déjà existants en dehors de la zone de rencontre restent.

M. Joël Robert résume que, lorsqu'il arrivera de Granges en voiture, il n'y aura plus le passage devant l'auberge et devra s'arrêter pour laisser passer les gens.

M. le Syndic répond que oui, c'est l'idée de la zone de rencontre. Il lui conseille de visiter Cheseaux, qui a une zone de rencontre qui fonctionne très bien.

4.3 Réfection des chemins AF

M. le Syndic informe que le Conseil communal est dans l'attente du PV de l'expertise fédérale ainsi que des montants à investir par la Commune après déduction des subventions. Ceux-ci devraient être connus pour la prochaine assemblée.

Il mentionne qu'il s'agit d'une réfection globale des chemins de la Commune.

M. le Syndic dit qu'aujourd'hui, nous devons refaire le chemin de la Malafin, ce qui coûtera un certain prix et ne donnera pas droit à des subventions. Tandis qu'en faisant le projet global, nous aurons droit à des subventions allant jusqu'à 52 %.

4.4 Terrain Multisports

Celui-ci est prévu à côté de l'Ecole. Mise à l'enquête dès le 18.12.2020.

4.5 7 mars 2021 : Elections communales

M. le Syndic informe, qu'à ce jour, 4 conseillers communaux se représentent à la prochaine législature. M. Folly ne désire pas continuer à la fin de cette législature. Le Conseil communal est à la recherche d'une 5^{ème} personne, une dame serait bienvenue, afin de présenter une liste à 5 personnes. Evidemment, chacun peut faire sa liste.

4.6 PAL

Celui-ci a été envoyé à Fribourg pour approbation finale. M. le Syndic dit que le PAL avait été mis à l'enquête en 2015. Le 28.09.2018, seules les modifications demandées par le canton ont été mises à l'enquête.

M. Daniel Perrin informe qu'il fait partie de la Commission du PAL et que cela fait 5 ans qu'elle ne s'est pas réunie. Il demande à quoi celle-ci sert.

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une Commission consultative. Depuis 5 ans, il ne s'agit plus de l'élaboration, mais du traitement des décisions, ce qui doit être traité au niveau du Conseil communal.

M. le Syndic informe qu'à ce jour, un recours a été déposé auprès de la DAEC.

4.7 Chemin Pré-de-la-Cure

M. le Syndic informe que le Conseil communal a rendez-vous cette semaine avec les propriétaires concernés et le géomètre pour la signature des emprises.

Le tapis final sera posé en 2021.

Il informe que les travaux ont duré plus longtemps car le tuyau menant à la ferme de MM. Guisolan a été prolongé jusqu'à la route. Il a fallu réaliser un ouvrage afin d'éviter que cela ne devienne inondable. Afin que celui-ci soit opérationnel, le tuyau a dû être adapté en conséquence.

M. Jean-Charles Schüpbach-Moret a remarqué qu'il y avait des traces sur le goudron et a entendu dire que des tests ont été effectués sur ce tapis.

M. le Syndic lui répond que la Commune a émis une réserve de CHF 30'000.- sur ce tapis lors de la remise des travaux et a une garantie. L'entreprise a demandé de laisser passer l'hiver et de voir la situation au printemps prochain.

Des piquets doivent prochainement être posés.

4.8 Chemin Pré-de-la-Cure et Clos-Quartier : étude zone 30 km/h

M. le Syndic informe qu'une étude est en cours à Fribourg pour une zone 30 km/h.

4.9 Abri PC à disposition

M. le Syndic informe que l'abri PC est à disposition pour la location. Il est composé de 2 dortoirs de 50 places. Le carrelage a été refait, la salle a été insonorisée et les toilettes ont été changées. Par contre, celui-ci ne dispose pas de cuisine.

4.10 CSPI Les Verdières

Le CSPI a plusieurs locaux délocalisés et n'entre plus dans les normes de la nouvelle loi. Le tout doit être centralisé. Deux sites sont envisagés, mais cela pose des problèmes de zones (actuellement en zone agricole).

4.11 Aménagement de la place de jeux de la Grande salle

La place de jeux de la Grande salle va être rénovée par l'entreprise Corminboeuf Paysages et Jardins Sàrl. Cette place sera adaptée aux petits enfants, afin d'éviter des accidents au vu de la place disponible.

4.12 Projet Pump track (parcours vélo, skate et trottinette)

M. le Syndic informe que suite à l'appel anonyme à la police concernant l'installation des jeunes dans Clos-Quartier et suite à une discussion avec M. Yves Corminboeuf, le Conseil communal se renseigne sur la possibilité de construire cet aménagement sur le terrain acquis par la Commune en face de la Grande salle. Il se renseigne également au niveau des prix et de la proximité de la forêt.

Un projet participatif pourrait être créé en lien avec ce parcours.

4.13 Responsable de la Grande salle

M. Claude Andrey informe que M. Jean-Claude Perret va prendre sa retraite et qu'une annonce a été mise dans la Broye, au pilier public ainsi que dans le journal communal.

Le restaurateur s'est proposé pour assurer ce poste ad-interim durant 1 année. Celui-ci connaît la Grande salle et est sur place pour la gestion des locations. Il informe que M. Béguin a plus de temps à disposition durant l'année 2021 en raison de la pandémie et en l'absence de service traiteur.

Cette collaboration serait régie par un contrat établi par Me Dutoit et déterminé sur une durée d'une année.

Le poste serait assuré dès 2022 par M. Marcel Ansermet une fois qu'il aura atteint l'âge de la retraite.

5. Divers

M. le Syndic mentionne que l'assemblée est enregistrée, comme d'habitude. Pas d'opposition.

M. le Syndic informe que l'achat du terrain de M. Claude Corminboeuf a été signé chez le notaire.

M. Pierre Perroud fait un bref exposé de la pandémie et de la situation actuelle.

Parole aux citoyens :

M. Marc Corminboeuf demande s'il est possible de rappeler le règlement sur les chiens dans le prochain journal, notamment concernant le ramassage des déjections.

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles.

L'assemblée est levée à 21h15

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin